



Revente viager merci de votre réponse

Par **Lecha**, le **27/10/2018** à **18:43**

Bonjour

J ai contracté un viager occupé voilà cinq ans

Je voudrais faire la revente de celui-ci

Les crédientiers étant assez âgés(88ans deux têtes)je voudraje voudrais au futur acquéreur faire une vente à terme

Pour une durée de huit ans sansrente juste un bouquet à la vente.

Cela vous semble t'il possible

Et que elle sont les frais de notaire

Pour cette revente avec le nouvel

Acquéreur

Merci

Cordialement

Gilles

Par **Visiteur**, le **27/10/2018** à **20:28**

Bonjour

Faisable en respectant les règles...

<https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/viager/peut-revendre-un-bien-achete-en-viager-avant-le-deces-du-credientier-article-2545.html>